

Jean-Baptiste André Godin à Abel Duvernois, 12 août 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (122r, 123v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Abel Duvernois, 12 août 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45345>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 août 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Duvernois, Abel](#)

Lieu de destination Arras (Pas-de-Calais)

Description

Résumé Godin fait part à Duvernois de ses observations sur son brevet pour un appareil de chauffage à foyer rotatif. Il lui indique les conditions selon lesquelles il pourrait exploiter le brevet : Duvernois resterait titulaire du brevet et accorderait à Godin la somme qu'il voudrait pour chaque appareil vendu et l'exclusivité de la fabrication ; si Duvernois voulait interdire à Godin de fabriquer d'après les modèles qu'il aurait construits, ceux-ci resteraient la propriété de Godin et Duvernois verserait une indemnité de 1 000 F pour chacun d'eux ainsi qu'une somme pour le préjudice subi. Godin explique à Duvernois que dans ces conditions, l'inventeur est libre de déterminer le bénéfice qu'il veut s'accorder et choisit de faciliter ou non l'écoulement de son invention.

Notes Le 12 avril 1865, Abel Duvernois dépose un brevet d'invention de 15 ans pour un foyer perfectionné à grille tournante (voir en ligne : https://archives.inpi.fr:443/ark:55749/1ef02f34c56e60cc88a10050568c1d46.moteur=arko_default_63f395e1547dd, consulté le 22 septembre 2025).

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Finances d'entreprise](#), [Industrie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 22/09/2025

fin le 12 aout 1803

Monsieur Dasturvois
a Paris

je commençai la écrit que dans
ceux bien souffre ou souffre l'appareil
qui vaient est possible ou pratiquer
son principal object consiste a faire
prendre l'ago la partie de l'oreille
une grande quantité de chaleur
qui monte par la humeur malade
ela je ne doute pas que certains
personnes en adoptent l'usage

on a déjà fait des expériences
en que le résultat diffèrent il n'y
a qui a été fait en un genre pr
ne le sais pas

dès que je me trouvai de maintenir
des plusieurs intentions pour
l'application de leurs brûlures dissons
consent délivrer une mise sur les
blesses qu'ils ont admis je me charguerai
de délivrer le reste pour le condition
vous resterez titulaire de votre brûlure
et vous fairez plus pour la dominer
que vous pourriez souffrir pour chasser
apparait malheur dans vous engageriez
à ne pas faire ni laisser faire que

aillors que dans mes mains de ferme
 et de belgique
 dit doss contenait de m'interdire
 de travailler dans les modèles que j'aurais
 fait construire ou modèles resteraient
 dans mes mains ma propriété et dans aucun
 a malouer une indemnité de
 mille francs pour chaque deux.
 et en outre une somme à déterminer
 pour le préjudice qui me serait causé
 en interdisant une personne que j'aurais
 fait construire comme étant de ma
 fabrication et que je ne pourrais
 plus tirer indût

de la manière de produire faire a
 l'inventeur le bénéfice qu'il juge a propos
 de dévoiler dit le fait trop fort il
 vaut à la vérité dit le fait impossible
 cependant il est facile de le faire et
 de faciliter ainsi le mouvement de
 son invention

n'oubliez pas de trouvez le moyen
 aussi facile de trouvez promptement
 un placement de votre invention (il
 vous convient de traiter avec les bales)
 que vous le trouvez par mon
 entremise pour me faire connaître
 il vous est agréable d'accepter ces propositions
 agréer par vous que je vous enverrai
 mes instructions

Godin